DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES Mairie de JARJAYES



CONSEIL MUNICIPAL DE JARJAYES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE EN DATE DU 02/07/2019

TEL: 09.61.24.30.27 FAX: 04.92.54.31.32

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Julien NANTAS, Bernard GUILLAUME et Maurice CŒUR. Mesdames Christelle MAECHLER, Sandrine De AGOSTINI, Sandrine GARNAUD, Nathalie MECHIN et Valérie BORDIGA.

Absents: Madame Faure Cécile, Messieurs Rougon Jean Claude et Cœur Christophe

Monsieur Maurice Cœur, après avoir exprimé son mécontentement quitte le conseil municipal à 20h40 en signe de désapprobation du compte rendu du dernier conseil concernant le PLU.

Le quorum étant réuni, la séance, présidée par madame Christelle MAECHLER, maire, est ouverte à 20h30. Madame le maire propose Sandrine GARNAUD comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le dernier compte rendu de la séance du 14 Mai 2019

<u>DELIBERATION: CONVENTION POUR VERIFICATIONS TECHNIQUES DES BORNES INCENDIE.</u>

Depuis 2016 les pompiers n'effectuent plus bénévolement la vérification des bornes incendies.

Notre commune compte 20 bornes qui seront répertoriées et repeintes selon un code couleur en rapport de leur débit. Ce changement de couleur reste à la charge de la commune.

Le coût de ces vérifications s'élève à 600 € TTC, soit 30 € par borne. Une convention doit être passée avec le SDIS

Le conseil a délibéré à l'unanimité.

<u>DELIBERATION</u>: <u>CONVENTION RASED</u> (réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficulté). Jusqu'à présent les charges (logiciel, mobilier...) étaient exclusivement supportées par la commune de Tallard.

Lors d'une réunion organisée conjointement par monsieur le Maire de Tallard et monsieur Peter inspecteur de l'Education Nationale. Il a été convenu que les 19 communes faisant parties du secteur scolaire du Val Durance participeraient au prorata du nombre d'enfants bénéficiant du RASED. Un(e) enseignant(e) spécialisé(e) viendra compléter l'équipe déjà formée d'une psychologue.

Reste à la charge de notre commune un montant de 248,748€.

Le conseil a délibéré à l'unanimité.

<u>DELIBERATION: CONVENTION AVEC ITO5 POUR L'INSTALLATION D'UN PLATEAU</u> TRAVERSANT AU NIVEAU DE L'ECOLE.

Une étude ainsi que le suivi des travaux sera supervisé par ITO5 pour un montant de 896€ TTC. La convention ne sera signée que lorsque le conseil municipal aura voté les travaux de voirie. Le conseil a délibéré à l'unanimité.

<u>DELEBERATION: CONVENTION AVEC LE COLLEGE MARIE MARVINGT DE TALLARD POUR REALISATION DE TRAVAUX D'INTERÊTS GENERAUX PAR CERTAINS ELEVES.</u>

Monsieur Michel CHARLET, principal du collège de Tallard souhaite mettre en place des travaux d'intérêts généraux pour certains élèves sur le lieu de la commune de domiciliation.

L'enfant sera supervisé et sous la responsabilité de madame le maire ${\it Christelle MAECHLER}$.

Le conseil à délibéré à l'unanimité.

<u>DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE VOYAGE</u> SCOLAIRE.

Les enfants de notre commune sont partis au mois de Mars en voyage scolaire.

Une demande de subvention sera déposée auprès du département. Cette participation s'élève à un montant maximum de 500€.

Le conseil à délibéré à l'unanimité.

DELIBERATION: CONVENTION DES TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE.

Il y a 2 ans une légère augmentation de 10 centimes du tarif de la cantine a été supportée par les parents d'élèves, pour un montant de $3 \le$ et $2.50 \le$ à la charge de la commune.

Madame Christelle MAECHLER propose cette année que l'augmentation de 10 centimes annoncée par l'Auberge du Château soit à la charge de la commune pour un montant de 2.60€.

Le prix des tickets de garderie reste inchangé soit 1€ par heure commencée.

Le conseil a délibéré à l'unanimité.

<u>DELIBERATION: CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE POUR LES ENFANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE.</u>

Une famille ayant déménagé sur Châteauvieux souhaite laisser son enfant scolarisé à Jarjayes. La commune de Châteauvieux n'ayant pas d'école ne s'y oppose pas et participera aux frais de scolarité. Les frais de fonctionnement scolaire s'élèvent à 1030 € par enfants, il a été proposé d'établir une convention avec monsieur le Maire de Châteauvieux ;

Le conseil a délibéré à l'unanimité.

<u>DELIBERATION : CONVENTION POUR PRÊT DU HALL DE L'ECOLE POUR LES REPETITIONS DE LA CHORALE DE MONSIEUR KEVIN OSS.</u>

Jusqu'à maintenant la salle polyvalente lui était prêtée gracieusement (2 à 3 fois par an) pour les répétitions et une location d'un montant de 200€ lui était demandée pour les stages de chants.

Afin d'engendrer quelques économies de chauffage et d'électricité lors des répétitions, le hall de l'école serait mis à disposition gracieusement le mardi soir en accord avec madame la directrice, sous réserve de signature d'un règlement (limite de personnes, pas de nourriture, laisser le lieu propre...). Les stages effectués lors de week-end restent au montant d'une location normale en salle polyvalente. Le conseil a délibéré à l'unanimité.

<u>DELIBERATION: CONVENTION AVEC LE SYMEO5 POUR LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES</u> <u>D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS</u> ELECTRONIQUES.

Le SyMénergie05 se propose de contrôler le versement de la redevance d'occupation du domaine publique due par les opérateurs. (contrôle des mètres linéaires des lignes aériennes et enterrées sur les voiries communales et rurales)

En contre partie le SyMénergieO5 prendrat 27% du montant perçu par la commune.

Le conseil a délibéré à l'unanimité et autorise madame le maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Lors de travaux effectués par le propriétaire monsieur Christophe Coeur la canalisation d'eau potable communale a été percée; Devis fait par Véolia s'élève à 4970€. Il faudra également que la CCSPVA fasse faire un devis pour la canalisation leur appartenant; La moitié de ces sommes seront à la charge du propriétaire.
- Canal de l'ASA: Lors de la dernière assemblée générale l'ASA a annulé 2 factures de la commune suite à la demande de madame le maire car elles concernaient des chemins et non des parcelles à l'arrosage
- Monsieur Rémi Bardin a fait ses travaux pour son branchement à l'eau potable à la Roche il a dû demander une autorisation de passage à Messieurs Aurouze et Saunier car il a rencontré un problème technique au niveau du fossé, le tracé initial a été modifié. Les autorisations signées seront jointes à la convention
- Des problèmes d'inondation à la hauteur de l'Oratoire ont été signalés. Des travaux (pose de grille le long de la route) sont suggérés pour un montant de 4464€ TTC.
- La coupe de bois autorisée par l'ONF à un exploitant privé a été vendue pour un montant de 25.71€ le m3. La recette serait de 70445€, la moitié de cette somme sera versée à la commune au début de la coupe puis le reste au fur et à mesure des sorties de camions. L'ensemble de ces travaux seront sous la surveillance de ONF
- Pas de grands travaux par le SYM ENERGIE 05 sont à prévoir sur notre commune juste en Septembre la mise en sécurité des lignes de Saint Martin et l'enfouissement d'une partie de l'éclairage public.
- Un projet d'aménagement d'un appartement dans les anciens locaux de la mairie a été émis.
- Une étude et un inventaire des différents chemins de randonnées sont suggérés afin de calculer le coût d'entretien.

La séance est levée à 22h22.